



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 7 octobre 2022

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 6 octobre 2022 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents :

Richard Forget, président	André Ibgby, membre
Frédéric Broué, vice-président	Francis Corbeil, membre
Sébastien Lajoie, greffier-trésorier	Michel Bazinet, membre
Carl De Montigny, membre substitut	Donna Salvati, mairesse de Lantier

Étaient absente : Dominique Forget, membre

Ouverture de la séance

2022-10-82

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée, avec les modifications suivantes :

En retirant les points suivants :

- 7. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2023
- 25. Embauche – Pompier

En modifiant les points suivants :

- 15. Mise à pied – Pompier 1819
- 22. Mise à pied – Pompier 2108

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-10-83

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 21 juillet 2022

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Frédéric Broué, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 21 juillet 2022.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Dépôt

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Dépôt - Ristourne 2021 MMQ

Le conseil d'administration prend acte du dépôt de la part de la ristourne 2021 de la MMQ attribuée à la Régie incendie des Monts qui s'élève à 1 301\$.

2022-10-84

Comptes à recevoir

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 29 septembre 2022.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-10-85

Comptes à payer au 25 aout 2022

Il est proposé par Frédéric Broué, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 25 aout 2022, au montant de 300 843.82\$.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-10-86

Comptes à payer au 29 septembre 2022

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 29 septembre 2022, au montant de 84 829.11\$.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

RETIRÉ

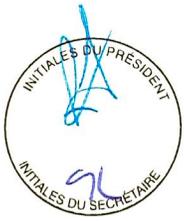
Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2023

Ce point est retiré

2022-10-87

Techno Feu inc. – Coûts de réparations du camion échelle 324

CONSIDÉRANT QUE



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

des réparations sont requises sur le camion échelle (324), à la suite d'un accident ;

CONSIDÉRANT QUE

le fournisseur Techno Feu est le fournisseur unique répondant aux besoins nécessaires pour ce type de camion ;

CONSIDÉRANT QUE

le montant des réparations effectuées chez Techno Feu a été remboursé en partie par La Mutuelle des municipalités du Québec ;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la dépense chez le fournisseur Techno Feu inc. au montant de 121 934.45\$, taxes en sus, pour effectuer les réparations nécessaires sur le camion échelle (324).

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-10-88

Achat d'un véhicule Ford Explorer XLT 2020

CONSIDÉRANT

Alliance Ford avait en sa possession un véhicule d'urgence incluant sirène et gyrophares et répondant aux besoins de la Régie ;

CONSIDÉRANT

les besoins de la Régie pour un véhicule à l'usage des chefs de district ;

Il est proposé par Frédéric Broué, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- accorde à Alliance Ford, un contrat pour l'achat d'un véhicule Ford Explorer XLT 2020 pour l'usage des chefs de district .
- autorise la Régie à effectuer cette dépense, au montant de 35 000\$, taxes en sus, qui sera financée par le fonds de roulement et remboursé sur une période de 5 ans.
- autorise Sébastien Lajoie, directeur, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-10-89

Autorisation d'emprunt temporaire – Règlement d'emprunt 109 concernant une dépense et un emprunt de 771 781.59\$ pour l'acquisition du lot 2 991 203 du cadastre du Québec



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration a adopté le règlement d'emprunt 109 décrétant une dépense et un emprunt de 771 781.59\$ pour l'acquisition du lot 2 991 203 du cadastre du Québec, par la résolution 2022-07-81 lors de la séance du 21 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'

il faut faire un emprunt temporaire pour procéder à l'achat du terrain et que le dossier doit être transmis au MAMH afin de compléter l'emprunt ;

CONSIDÉRANT QUE

la signature de l'acte de vente notarié est prévue le 7 novembre 2022 ;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise :

- d'emprunter temporairement à la Caisse Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts, à compter du 6 octobre 2022 une somme n'excédant pas celle prévue au règlement 109, décrétant une dépense et un emprunt de 771 781.59\$ pour l'acquisition du lot 2 991 203 du cadastre du Québec;
- de rembourser cet emprunt temporaire lors de l'obtention définitive de l'emprunt ;
- autorise le président, M. Richard Forget et le directeur et greffier-trésorier, M. Sébastien Lajoie, à signer tout document pour et au nom de la Régie incendie de Monts afin de donner suite à la présente.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-10-90

Disposition d'équipements excédentaires — Centre de services partagés du Québec (CSPQ) - Véhicule International 40S 4700LP 1998

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a signé une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) – Gestion et disposition des biens, organisme responsable d'appel d'offres, pour la fourniture de services spécialisés pour la gestion des biens excédentaires ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie désire se départir d'un véhicule incendie ;

Il est proposé par Francis Corbeil, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise :

- la vente du véhicule incendie mentionné dans l'annexe A ci-jointe faisant partie intégrante de la présente résolution, par l'entremise du CSPQ – Gestion et disposition des biens, organisme responsable d'appel d'offres.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

- le directeur à signer pour et au nom de la RIDM tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

ANNEXE A

Quantité	Description
1	Unité d'urgence, International, 40S 4700LP, année 1998 No de série : 1HTSLAAL7WH570931

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-10-91

Démission – Alexandre Voss

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Alexandre Voss a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Alexandre Voss, effective le 22 juillet 2022.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-10-92

Démission – Daniel Isabelle

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Daniel Isabelle a remis sa démission à titre de chef à la prévention et à la formation pour la Régie incendie des monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Daniel Isabelle, effective le 8 août 2022.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2022-10-93

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

h

Démission – Chef aux opérations

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Éric Fulker a remis sa démission à titre de chef aux opérations pour la Régie incendie des monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Éric Fulker, effective le 28 octobre 2022.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-10-94

Mise à pied – Pompier 1819

CONSIDÉRANT QUE

selon l'article 10.01 c) de la convention collective des pompiers, un pompier perd son lien d'emploi s'il est non disponible pour une période de plus de trois (3) mois à l'exception des absences prévues à la présente convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE

l'administration a reçu aucune nouvelle du pompier 1819 depuis plus de trois (3) mois et ne connaît pas ses intentions ;

Il est proposé par François Corbeil, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts mette fin au lien d'emploi du pompier 1819, le tout effectif en date du 6 octobre 2022.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-10-95

Démission – Chef à la prévention et formation

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Alexandre Bernier a remis sa démission à titre de chef à la prévention et formation pour la Régie incendie des monts ;

CONSIDÉRANT QU'

une entente relative à la fin de son contrat et la réaffectation dans un autre poste a été adoptée par la résolution numéro 2022-07-79 lors de la séance du 21 juillet 2022,

Il est proposé par Frédéric Broué, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- prend acte de la démission de monsieur Alexandre Bernier, effective le 19 septembre 2022.
- annule l'entente relative à la fin de son contrat et la réaffectation dans un autre poste, adoptée par la résolution numéro 2022-07-79 lors de la séance du 21 juillet 2022.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-10-96

Démission – Yann Jara Michel

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Yann Jara Michel a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Yann Jara Michel, effective le 29 septembre 2022.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-10-97

Démission – Hugo Turgeon

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Hugo Turgeon a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Hugo Turgeon effective le 29 septembre 2022.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-10-98

Fin de la période d'entraînement et de familiarisation – Pompiers éligibles

CONSIDÉRANT QUE

la période d'entraînement et de familiarisation de six (6) mois travaillés de messieurs Jean-Philippe Rousseau, Mathieu Sontag et Claude Prévost, aux postes de Pompiers éligible, se termine le 7 octobre 2022

Il est proposé par Michel Bazinet, membre



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts confirme le statut aux personnes suivantes, le tout effectif à compter du 7 octobre 2022 :

à titre de Pompier éligible :

- Jean-Philippe Rousseau
- Mathieu Sontag
- Claude Prévost

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-10-99

Prévention des incendies – Stagiaire non rémunéré

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a reçu une demande de stage non rémunéré de monsieur Éric Côté, étudiant en prévention des incendies au Cégep de Rimouski, pour un total de 30 heures ;

Il est proposé par Frédéric Broué, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le stage non rémunéré de monsieur Éric Côté, étudiant en prévention des incendies au Cégep de Rimouski, pour un total de 30 heures à compter du 11 octobre 2022.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-10-100

Fin de période de probation - Sydney Martel

CONSIDÉRANT QUE

la résolution numéro 2022-05-59 a été adoptée lors de la séance du conseil d'administration du 5 mai 2022, concernant la signature de la lettre d'entente numéro 2022-04 prolongeant la période de probation de la pompière Sydney Martel jusqu'au 16 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE

les objectifs mentionnés à la lettre d'entente 2022-04 ont été atteints;

Il est proposé par François Corbeil, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts confirme le statut de pompière à madame Sydney Martel, au 16 octobre 2022, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur :

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2022-10-101

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Mise à pied – Employé 2108

CONSIDÉRANT QUE

le pompier 2108 était suspendu à des fins d'enquête administrative ;

CONSIDÉRANT QUE

les conclusions de l'enquête ont permis de révéler certains problèmes de comportements du pompier 2108 ;

Il est proposé par Frédéric Broué, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts mette fin au lien d'emploi du pompier 2108, le tout effectif en date du 6 octobre 2022.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-10-102

Embauche - Chef à la prévention

CONSIDÉRANT QU'

le poste de chef à la prévention a été affiché pour combler la vacance laissée suite à une démission ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de pourvoir ce poste ;

CONSIDÉRANT QUE

suite au processus de recrutement et de sélection, il a été permis de retenir un candidat ;

CONSIDÉRANT

les recommandations du directeur ;

Il est proposé par Frédéric Broué, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- nomme monsieur Éric Marinier, à titre de chef à la prévention pour la Régie incendie des Monts, effectif à compter 24 octobre 2022, le tout selon les dispositions du contrat de travail.
- autorise le président, M. Richard Forget et le directeur, monsieur Sébastien Lajoie, à signer le contrat de travail.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation
2022-10-103

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Octroi d'un mandat – Consultant en relations de travail

CONSIDÉRANT QU'

une employée a fait part de certaines allégations de harcèlement à l'égard d'un autre employé de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie possède une politique pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique au travail et promouvoir la civilité ;

CONSIDÉRANT QUE

compte tenu des allégations, la Régie a fait la demande à une firme de consultants en relations de travail afin de recueillir et valider les faits, analyser les données de façon objective et impartiale et de déterminer, à la lumière de ces éléments, s'il y a harcèlement selon les critères de la loi;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- octroi un mandat à la firme « Ghyslain Vermette, consultant en relations de travail », afin de recueillir et valider les faits, analyser les données de façon objective et impartiale et de déterminer, à la lumière de ces éléments, s'il y a harcèlement selon les critères de la loi.
- autorise la Régie à effectuer cette dépense, au montant de 12 870\$, taxes en sus, qui sera imputée au poste budgétaire 02-130-00-416.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Retiré

Embauche - Pompier

Ce point est retiré

2022-10-104

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Francis Corbeil, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h50.


Richard Forget, président


Sébastien Lajoie, greffier-trésorier